

Bruxelles, le 1^{er} juillet 2008

Le commerce entre l'Union européenne et les pays méditerranéens

Les relations commerciales entre l'UE et les pays voisins du sud de la Méditerranée (MED) sont régies par le partenariat euro-méditerranéen (également appelé «processus de Barcelone») qui a été lancé en novembre 1995. Les pays partenaires sont l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et l'Autorité palestinienne ainsi que la Turquie.

Chiffres clés du commerce Euromed

- En 2007, les exportations de l'UE vers les pays MED se sont élevées à près de 120 milliards d'euros, soit 9,7 pour cent du total des exportations communautaires. La même année, les importations en provenance des pays MED ont représenté environ 7,5 pour cent du total des importations de l'UE, pour une valeur de 107 milliards d'euros.
- Les exportations de l'UE vers les pays MED ont progressé de 8 pour cent en moyenne annuelle depuis le milieu des années 1990, ce qui correspond à une croissance en valeur des exportations de près de 250 pour cent entre 1995 et 2007. Les taux de croissance annuels moyens les plus élevés ont été enregistrés en Cisjordanie et à Gaza, même si le niveau de départ était faible; viennent ensuite la Turquie, le Maroc, la Jordanie et l'Algérie.
- La catégorie la plus importante dans les exportations de l'UE vers les pays MED est constituée par les produits manufacturés, qui représentent 80 pour cent du total (notamment les machines et équipements de transport ainsi que les produits chimiques).
- Si on se place du côté des pays MED, l'UE est destinataire d'environ 47 pour cent de leurs exportations; celles-ci ont augmenté de plus de 10 pour cent par an en moyenne depuis 1999. Les importations de l'UE en provenance des pays MED ont ainsi doublé sur dix ans, les importations en provenance de Cisjordanie et de Gaza affichant la progression la plus notable (là encore par rapport à un niveau faible au départ), suivies des importations de Turquie et d'Algérie. La part prépondérante dans les importations de l'UE revient aux combustibles (22 pour cent des importations de l'UE en provenance des pays MED), aux textiles et aux vêtements (18,3 pour cent), ainsi qu'aux machines et équipements de transport (17,5 pour cent).
- Parmi les pays MED, la Turquie occupe une position particulière du fait de son union douanière avec l'UE, de son statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE, mais aussi de son poids démographique. La Turquie a acheté 4,3 pour cent des produits exportés par l'UE (53 milliards d'euros) en 2007, alors que dans le même temps elle a fourni 3,3 pour cent des produits importés par l'UE, pour une valeur de quelque 47 milliards d'euros. Le taux de croissance annuel moyen des exportations de l'UE vers la Turquie entre 1995 et 2007 était de 12 pour cent. L'UE exporte principalement des produits manufacturés vers la

Turquie, notamment des machines, des équipements de transport et des produits chimiques.

- L'importance relative du déficit commercial qu'accusent de longue date les pays MED vis-à-vis de l'UE a diminué au fil du temps. Au milieu des années 90, le déficit des échanges de biens représentait plus de 20 pour cent du commerce bilatéral UE-MED. Plus de dix ans après, ce déficit s'est réduit à 7 pour cent. Dans le cas de la Turquie, le déficit commercial est passé de 17 pour cent en 1995 à 6 pour cent en 2007. Pour les pays MED (à l'exclusion de la Turquie), cette situation s'explique en partie par la libéralisation asymétrique des échanges commerciaux avec l'UE, caractérisée par l'ouverture immédiate du marché communautaire à la plus grande partie de leurs exportations, tandis que l'ouverture de leurs propres marchés est étalée sur une durée de 10 à 12 ans. Elle est aussi le reflet de la hausse des prix de l'énergie dans certains cas, tandis que dans d'autres, elle résulte d'un long processus de réformes structurelles et du marché qui ont renforcé la compétitivité.

Principales étapes vers une zone de libre-échange en Méditerranée

- L'UE a conclu avec chacun de ses partenaires MED des accords d'association qui sont tous entrés en vigueur, à l'exception de celui avec la Syrie. Ces accords prévoient une libéralisation progressive du commerce pour tous les produits industriels et l'accès en franchise de droits pour 80 % des produits agricoles. Grâce à ces accords, les exportations des pays Euromed vers l'UE ont doublé depuis 1995 et le déficit commercial de la région avec l'UE a diminué de moitié, pour atteindre 10 % de leur commerce total.
- Parmi les pays MED, la Turquie occupe une position particulière du fait de son union douanière avec l'UE, de son statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE, mais aussi de son poids démographique.
- La plupart des États de la rive sud de la Méditerranée progressent vers l'intégration économique de leur région. L'Afrique du Nord reste cependant le marché régional le moins intégré au monde. L'accord d'Agadir, qui a été signé en 2004 et est entré en vigueur en 2006, a créé une zone de libre-échange entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte mais, jusqu'ici, ses résultats en ce qui concerne l'augmentation des flux commerciaux entre les partenaires sont limités. Nombre de pays MED (Tunisie, Maroc, Israël et Égypte) ont également signé des accords bilatéraux de libre-échange avec la Turquie.
- Le lancement de négociations régionales sur les services et les conditions d'établissement à Marrakech en 2007, suivi de l'ouverture de négociations bilatérales en 2008, a placé cette question au premier plan. L'amélioration des termes de l'échange de services permettra d'attirer dans la région des investissements européens, dont le niveau est aujourd'hui clairement inférieur à ce qu'il pourrait être.
- L'UE a convenu de créer un système pan-euro-méditerranéen de cumul de l'origine afin de faire en sorte qu'un produit fabriqué dans plusieurs pays de la région continue à bénéficier d'un accès préférentiel à l'Union européenne ou aux autres marchés méditerranéens. En d'autres termes, un tissu produit en Turquie pourra ainsi servir à fabriquer une chemise en Tunisie, qui sera ensuite achevée au Maroc puis exportée vers l'Union européenne en conservant le bénéfice de l'accès préférentiel.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site:

http://ec.europa.eu/trade/issues/bilateral/regions/euromed/ministerial2008/index_fr.htm

Sources: FMI; Eurostat (Comext); Commission européenne